



Assemblée générale

Distr. générale
3 avril 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Points 126 et 143 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie

Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné les rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) pour l'exercice allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 (A/57/676) et sur le budget de la Mission pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 (A/57/677). Au cours de l'examen de ces rapports, le Comité s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont donné des renseignements complémentaires et des précisions.

2. La Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie a été créée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 858 (1993) du 24 août 1993. Son mandat a été prorogé par le Conseil dans diverses résolutions ultérieures, dont la plus récente est la résolution 1462 (2003) du 30 janvier 2003, par laquelle le Conseil a reconduit ce mandat jusqu'au 31 juillet 2003.

I. Rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002

3. Par sa résolution 55/267 du 14 juin 2001, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 27 896 341 dollars (montant net : 26 175 806 dollars) au titre du fonctionnement de la MONUG pour l'exercice allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002, dont un montant brut de 816 452 dollars au titre du compte d'appui



aux opérations de maintien de la paix et un montant brut de 85 289 dollars au titre de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi.

4. Ainsi qu'il est indiqué dans la partie II.A du rapport sur l'exécution du budget, le montant brut des dépenses pour l'exercice clos le 30 juin 2002 s'est élevé à 25 284 600 dollars (montant net : 23 535 500 dollars), ce qui laisse un solde inutilisé d'un montant brut de 1 710 000 dollars (montant net : 1 847 200 dollars) représentant, en chiffres bruts, 6,3 % des montants répartis.

5. Les commentaires du Comité consultatif sur divers postes de dépenses examinés dans le rapport sur l'exécution du budget sont présentés en même temps que ses observations sur le projet de budget (voir plus loin, partie IV).

II. Exécution du budget de l'exercice en cours

6. Il a été porté à la connaissance du Comité consultatif qu'au 28 février 2003, la situation de trésorerie de la Mission établissait à 1,7 million de dollars et le montant des engagements non réglés pour l'exercice allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 à 900 000 dollars. Le montant total des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres au titre de la MONUG depuis la création de la Mission s'élevait à 187,8 millions de dollars au 28 février 2003; sur ce montant, 163 millions de dollars avaient été encaissés et 24,8 millions de dollars n'étaient pas encore acquittés.

7. Le Comité consultatif a également été informé que la dotation en effectifs autorisée de la MONUG pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 se composait de 135 observateurs militaires, 109 membres de la catégorie du personnel international et 177 agents recrutés dans le pays, et qu'au 28 février 2003, la Mission comptait 116 observateurs militaires, 93 membres de la catégorie du personnel international et 176 agents recrutés dans le pays.

8. En ce qui concerne le matériel appartenant aux contingents, le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2003, le montant des remboursements effectués depuis la création de la Mission s'élevait à 160 000 dollars, celui des sommes dues était estimé à 56 000 dollars, et celui des engagements non réglés se chiffrait à 339 000 dollars. Au titre de l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité, neuf demandes représentant un montant de 426 000 dollars avaient été réglées, trois demandes étaient en instance de règlement et le montant des engagements non réglés s'élevait à 26 000 dollars.

9. Des données sur les dépenses pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003, telles qu'elles avaient été comptabilisées au 28 février 2003, ont été communiquées au Comité consultatif. Le montant brut des dépenses pour cette période s'élevait à 18 079 600 dollars (montant net : 16 854 300 dollars) par rapport à un montant brut réparti de 31 705 800 dollars (montant net : 29 927 700 dollars). On trouvera à l'annexe I la ventilation de ces dépenses.

III. Prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004

10. Le montant brut prévu pour le financement de la MONUG pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 s'élève à 30 958 500 dollars (montant net : 28 964 700 dollars), compte non tenu de contributions volontaires en nature (budgétisées) d'un montant de 18 600 dollars, ainsi qu'il est indiqué dans la partie II.A du rapport du Secrétaire général (A/57/677). Par rapport au montant réparti pour l'exercice en cours, s'achevant le 30 juin 2003, les dépenses prévues font apparaître une diminution de 2,4 % en chiffres bruts (soit 747 300 dollars). Comme indiqué dans le tableau intitulé « Ressources financières », dans le résumé du rapport du Secrétaire général, la diminution totale de 747 300 dollars résulte d'une réduction de 11 400 dollars des dépenses afférentes au personnel militaire, d'une augmentation de 182 100 dollars des dépenses afférentes au personnel civil et d'une diminution de 918 000 dollars des dépenses opérationnelles. Le tableau 1 de la partie II.A du rapport contient une ventilation des dépenses prévues pour la MONUG pour 2003/04 par catégorie de dépenses, et indique les écarts par rapport au budget actuel de la Mission.

A. Dépenses afférentes au personnel militaire

11. Le montant de 3 483 000 dollars prévu au titre du personnel militaire doit permettre de couvrir les dépenses afférentes à 135 observateurs militaires, soit le même nombre que pendant l'exercice en cours. Le Comité note qu'en moyenne, le nombre d'observateurs militaires effectivement déployés au cours de la période qui a pris fin le 30 juin 2002 était de 106 par mois, ce qui correspond à un taux de vacance de postes de 21 %. Ceci explique les économies de 373 500 dollars, soit 9,9 %, qui ont été réalisées à cette rubrique (voir A/57/676, par. 5). Le Comité a également été informé que le montant estimatif des ressources prévues au titre des observateurs militaires pour l'exercice 2003/04 tient compte d'un abattement de 15 % au titre des vacances de poste. **Le Comité consultatif demande qu'à l'avenir, le Secrétariat indique, dans les informations supplémentaires qu'il lui fournit, si le fait que le nombre d'observateurs militaires déployés est moins élevé que prévu tient à des difficultés de recrutement ou à d'autres raisons; les mesures envisagées pour faire face à ce problème devraient également être présentées au Comité.**

12. Le Secrétariat a précisé que le montant de 27 900 dollars prévu au titre des contingents correspond au coût du matériel médical appartenant aux contingents qui est fourni à la MONUG dans le cadre d'un contrat de location avec services.

B. Dépenses afférentes au personnel civil

13. Le tableau d'effectifs proposé pour la MONUG comprend trois postes supplémentaires, à savoir un poste P-5 pour le chef adjoint des observateurs militaires et deux postes d'agent recruté dans le pays. **Pour des raisons exposées dans son rapport général sur les opérations de maintien de la paix (A/57/772), le Comité recommande que le poste P-5 ne soit pas créé pour le moment.**

14. En ce qui concerne la création proposée de deux postes d'agent recruté dans le pays, le Comité note aux paragraphes 8 et 9 du budget (A/57/677) que l'un est demandé pour un assistant pour le groupe des opérations aériennes et l'autre pour un commis informaticien. Le Comité note que ni le budget proposé ni les renseignements supplémentaires qui lui ont été fournis par le Secrétariat ne donnent d'explications suffisantes pour justifier la création de ces deux postes. Il rappelle également que lors de l'examen du budget pour l'exercice en cours, il n'avait pas recommandé la création d'un poste d'assistant au traitement électronique des données qui avait été demandé pour la Section des transmissions et de l'informatique (voir A/56/887/Add.1, par. 25). Aucune information nouvelle n'a été donnée pour justifier la création du poste demandé de commis informaticien. Le Comité a examiné la question des effectifs et du déploiement du personnel de la MONUG avec le chef de l'administration de la Mission et d'autres représentants du Secrétaire général. **Le Comité recommande que la question du déploiement actuel et des effectifs soit suivie de manière à assurer l'utilisation optimale des effectifs actuellement approuvés. Au cas où des besoins supplémentaires apparaîtraient, la demande de création de postes qui en résulterait devrait être accompagnée de toutes les justifications requises, compte tenu des ressources nécessaires pour assurer l'exécution du mandat, de l'utilisation efficace des investissements de l'Organisation dans le domaine des technologies nouvelles et de toute possibilité éventuelle de redéploiement. En conséquence, à ce stade, le Comité n'appuie pas la création des deux postes demandés de personnel recruté dans le pays.**

15. Le tableau d'effectifs proposé pour la MONUG prévoit également le reclassement du poste de surveillant des travaux de construction de la catégorie des services généraux à celle des administrateurs (P-2). Le Comité rappelle que, lors de son examen des prévisions de dépenses pour l'exercice en cours, il avait émis des doutes quant à l'adéquation du classement du poste considéré et demandé que cette question soit réexaminée (voir A/56/887/Add.1, par. 21). **Sur la base des informations qui lui ont été communiquées, le Comité n'a pas d'objection au reclassement proposé.**

C. Dépenses opérationnelles

16. Le Comité note que les données sur l'exécution du budget pour l'exercice qui s'est achevé le 30 juin 2002 font apparaître un solde inutilisé de 203 400 dollars au titre des dépenses opérationnelles, qui s'explique principalement par la cessation des patrouilles aériennes pendant huit mois à la suite de l'accident d'hélicoptère du 8 octobre 2001, et par le fait que certains achats de matériel divers n'ont pas été effectués, que les services contractuels ont coûté moins cher que prévu, que les besoins de fournitures médicales ont baissé et que les dépenses au titre des examens médicaux effectués sur place ont été inférieures aux prévisions. Le montant de 12 192 000 dollars prévu pour les dépenses opérationnelles pour la période 2003/04, inférieur de 918 000 dollars au montant correspondant pour l'exercice en cours, fait néanmoins apparaître des augmentations à plusieurs rubriques, y compris le personnel temporaire (20 900 dollars, soit 33 %), les voyages (79 700 dollars, soit 13,7 %), l'informatique (112 600 dollars, soit 9,9 %), et les fournitures, services et matériel divers (76 000 dollars, soit 9,2 %).

17. Le Comité est préoccupé par le fait que les ressources demandées au titre des voyages (663 000 dollars) pour la période 2003/04 font apparaître une forte croissance (79 700 dollars, soit 13,7 %) par rapport aux dépenses prévues dans le budget de l'exercice en cours (583 300 dollars), et une croissance encore plus élevée (251 900 dollars, soit 61,3 %), par rapport aux dépenses engagées pour l'exercice clos le 30 juin 2002 (411 100 dollars). Aucune explication satisfaisante n'a été fournie pour justifier l'augmentation proposée. Le Comité rappelle que lorsqu'il a examiné les besoins de la Mission au titre des voyages pour l'exercice budgétaire en cours, il avait estimé que « la Mission devrait revoir ses dépenses liées aux frais de voyage en vue de réaliser des économies » (A/56/887/Add.1, par. 28). Mais dans la partie V du budget (A/57/677), qui contient des informations sur les mesures de suivi prises pour appliquer les demandes et recommandations du Comité consultatif, rien n'indique qu'un tel examen ait jamais été effectué. **Le Comité réitère sa demande et recommande que l'augmentation de 79 700 dollars prévue au titre des voyages ne soit pas approuvée. De plus, le Comité recommande que dans l'exécution du programme de voyages de la Mission, la priorité soit donnée aux voyages effectués en vue de consultations politiques et à l'intérieur de la zone de la Mission.** Les vues du Comité sur les voyages en rapport avec la formation figurent dans son rapport général sur les opérations de maintien de la paix (A/57/772).

18. S'agissant du montant de 1 254 900 dollars demandé à la rubrique Informatique, le Comité relève, dans les informations supplémentaires communiquées par le Secrétariat, qu'un montant de 826 500 dollars est prévu pour acheter du matériel informatique, notamment 22 ordinateurs de bureau, 34 ordinateurs portables et 6 imprimantes. D'après une précision fournie par le Secrétariat, la Mission devrait disposer, au 30 juin 2003, de 370 ordinateurs (280 ordinateurs de bureau et 90 ordinateurs portables); les achats proposés porteraient ce total à 426. Considérant que le tableau actuel des effectifs autorisés pour la Mission compte 421 postes (y compris 135 observateurs militaires), il y aurait donc plus d'un ordinateur par personne. **Le Comité est d'avis que des économies pourraient être réalisées dans ce domaine.**

19. Une augmentation importante des dépenses par rapport à l'exercice actuel est prévue au titre de l'achat de logiciels (22 500 dollars, soit 15,6 %), des services informatiques (56 500 dollars, soit 251,1 %) et des pièces de rechange et fournitures (12 300 dollars, soit 20 %). En outre, un nouveau crédit de 108 600 dollars est demandé au titre des licences de réseau et de la location de logiciels, sans qu'aucune explication ne soit fournie quant à la nécessité de ces dépenses. Le Comité consultatif ne dispose d'aucune information selon laquelle la Mission mettrait en oeuvre ou envisagerait d'élaborer de nouveaux projets informatiques qui justifieraient l'augmentation dont il est question ci-dessus. **Le Comité demande que le nouveau programme informatique de la Mission soit réexaminé dans l'optique de réaliser des économies grâce à l'adoption de la configuration la plus efficace et la plus rentable.**

20. Le Comité constate que ni le budget ni les informations supplémentaires communiquées par le Secrétariat ne contiennent d'explication satisfaisante quant à l'augmentation de 76 000 dollars prévue au titre des fournitures, services et matériel divers. Aucune explication n'a été fournie par exemple au sujet de l'augmentation de 66,7 % des ressources demandées au titre des frais bancaires ou de celle de 30,4 % au titre du fret et des dépenses connexes. **Le Comité demande qu'à**

l'avenir, des explications plus complètes et des justifications plus détaillées soient fournies dans le budget sur des variations aussi importantes, aussi bien à la hausse qu'à la baisse, du montant des ressources prévues.

21. Le Comité consultatif rappelle l'observation qu'il a formulée dans son rapport précédent, où il a déclaré qu'il n'était pas convaincu que les dépenses liées à l'achat, à l'installation et à l'entretien du système Carlog soient d'un bon rapport coût-efficacité pour la MONUG (voir A/56/887/Add.1, par. 17). Bien qu'il ait été informé que le système Carlog contribuait, entre autres, à réduire le nombre d'accidents de la route, du fait qu'il pouvait être utilisé pour évaluer la vitesse des véhicules avant un accident, **le Comité n'est toujours pas convaincu du rapport coût-efficacité du système, et demande par conséquent que des informations à ce sujet soient présentées dans le prochain budget.**

22. Le Comité consultatif a été informé qu'à la suite de l'accident d'hélicoptère survenu le 8 octobre 2001, une enquête a été menée conformément aux critères de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) par les autorités compétentes en matière d'aviation du pays dans lequel l'hélicoptère était immatriculé. L'ONU a participé à cette enquête en tant que représentant accrédité, conformément aux procédures de l'OACI. Une enquête a également été menée par le Département des opérations de maintien de la paix – procédure normale en cas d'accident d'un appareil affrété par l'ONU pour une mission de maintien de la paix. Ce type d'enquête sur la sécurité aérienne est effectué aux fins de la prévention des accidents. Le rapport de l'organe chargé de l'enquête a été achevé le 26 octobre 2002. Le Comité consultatif note également dans la partie V du budget (A/57/677) que l'Organisation a pour règle de séparer les fonctions liées aux opérations aériennes et celles qui concernent la sécurité aérienne. Il rappelle qu'après avoir examiné le budget de l'exercice en cours, il avait recommandé la création d'un poste d'assistant à la sécurité aérienne pour la Mission. Il a été informé que la procédure de recrutement était avancée. **Le Comité est préoccupé par les retards dans la nomination d'un assistant spécialiste de la sécurité aérienne.**

23. Le Comité note que selon les informations supplémentaires communiquées par le Secrétariat, le nombre d'heures de vol d'hélicoptère prévues pour la période 2003/04 est de 1 980 contre 2 700 pendant la période en cours. Or on ne trouve d'informations sur l'utilisation des appareils par du personnel autre que celui de la Mission et les remboursements connexes ni dans le budget ni dans les explications supplémentaires présentées par le Secrétariat. **Le Comité demande qu'à l'avenir des informations soient fournies à ce sujet.**

24. Le Comité note qu'en raison de la taille de la Mission, il n'y a pas d'auditeur résident à la MONUG. Il a été porté à sa connaissance que le dernier audit effectué par le Bureau des services de contrôle interne remonte à juillet 2000, et que des auditeurs externes effectuent périodiquement des visites à la Mission. En ce qui concerne les dépenses au titre des services d'auditeurs externes, 67 800 dollars ont été engagés au cours de l'exercice clos le 30 juin 2002, 61 500 dollars alloués pour la période 2002/03, et 69 000 dollars prévus pour la période 2003/04. **Le Comité prend note avec satisfaction des services fournis par les auditeurs externes.**

25. **Le Comité constate que le budget ne contient aucune information sur les contributions versées par le Gouvernement géorgien dans le cadre de l'accord sur le statut de la Mission. Il demande que des informations à ce sujet soient présentées dans les budgets futurs.**

IV. Recommandations du Comité consultatif

26. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la MONUG pour l'exercice allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 figurent au paragraphe 16 du rapport sur l'exécution du budget (A/57/676). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé d'un montant brut de 1 710 000 dollars (montant net : 1 847 200 dollars) pour l'exercice allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 et le montant correspondant aux autres recettes et ajustements relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2002, qui s'élève à 977 000 dollars, soient portés au crédit des États Membres selon des modalités à déterminer par l'Assemblée générale.**

27. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la MONUG pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 figurent au paragraphe 17 du budget de la Mission (A/57/677). **Le Comité consultatif recommande que le montant brut de 30 709 000 dollars (montant net : 28 748 800 dollars) prévu au titre du fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 soit approuvé, et que ce montant soit mis en recouvrement à raison d'un montant brut de 2 559 083 dollars (montant net : 2 395 733 dollars) par mois au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission.**

Annexe

**Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie :
état, au 28 février 2003, des dépenses de l'exercice
allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Montants répartis	Dépenses	Solde inutilisé
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)
I. Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	3 466,5	2 242,5	1 224,0
Contingents	27,9	27,9	–
Police civile	–	–	–
Unités de police constituées	–	–	–
Total partiel, I	3 494,4	2 270,4	1 224,0
II. Personnel civil			
Personnel international	12 696,4	7 406,4	5 290,0
Personnel recruté dans le pays	2 405,0	1 402,1	1 002,9
Volontaires des Nations Unies	–	–	–
Total partiel, II	15 101,4	8 808,5	6 292,9
III. Dépenses opérationnelles			
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	63,3	72,2	(8,9)
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–
Consultants	–	–	–
Voyages	583,3	448,6	134,7
Installations et infrastructure	2 584,7	1 528,5	1 056,2
Transports terrestres	2 218,2	269,7	1 948,5
Transports aériens	4 106,3	2 410,1	1 696,2
Transports maritimes	–	–	–
Transmissions	1 484,2	1 207,7	276,5
Informatique	1 080,8	275,3	805,5
Services médicaux	148,9	124,2	24,7
Matériel spécial	14,4	–	14,4
Fournitures, services et matériel divers	825,9	664,4	161,5
Projets à effet rapide	–	–	–
Total partiel, III	13 110,0	7 000,7	6 109,3
Total brut	31 705,8	18 079,6	13 626,2

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montants répartis</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Solde inutilisé</i>
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3) = (1) - (2)</i>
Recettes provenant des contributions du personnel	1 778,1	1 225,3	552,8
Total net	29 927,7	16 854,3	13 073,4
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–
Total	31 705,8	18 079,6	13 626,2